



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2010 - 20h00

Membres présents

ARCHAMPS	JOUVENOZ B, GUILLOT A,
BEAUMONT	ETCHART C, DUCRUET A, DURET B,
BOSSEY	REBOIS G,
CHENEX	CRASTES P-J, DUVAL L,
CHEVRIER	CUZIN A, MARMILLOUD D,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	THEVENOZ P-H, FILOCHE I, SOCQUET G, CAYRON V,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E, PYTHON F,
FEIGERES	BORGOGNON A, ROGUET G, COURTIOL J-B, FLEITH P,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M, SERVIA C, MERY D,
NEYDENS	VERDEL J, GUILLON R, BUZENET M,
PRESILLY	BULLAT A, VIGNY G,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	THENARD J-M, BRACHET E, CENA F, GUILLON J-C, STALDER A, PERINO J, DE SMEDT M, PERRY G,
SAVIGNY	VIELLIARD A, BRUNET P, GAUDILLET I,
VALLEIRY	BURNIER C, VIOUD M, FOL B,
VERS	FAVRE M, RACLET C, SOGNO M,
VIRY	VILLET R, ERNST D,
VULBENS	SAUTIER P, BURRIN M, BETEMPS V,
	BUDAN F, DEGENEVE G, GUILLET F.

Membres excusés

HOTELLIER J-F, PETIT C, BONIER R, GAUD B, DE MONCEAU H, MENEGHETTI M, TAGAND R, BLONDIN V, VUKICEVIC P, DELVA C, CHAUVET M, BUET J-P, DECARRE G.

POINTS TRAITES

- Présentation :

- Travail Petite Enfance

- DELIBERATIONS

1. Rapports sur le prix et la qualité du service assainissement, eau et ordures ménagères 2009
2. Maison de la Justice : convention de subventionnement
3. Marché assainissement Agglo du Vuache pour le lot 3 tranche 1 : groupement d'entreprises SOCCO/ST pour un montant de 758 373,74 € HT
4. Marché assainissement : réseaux secteurs Joira / Vegnollet à Chênex : entreprise RANNARD Frères, pour un montant de 457 506,86 € HT
5. Déchets : exonération de la TEOM pour les entreprises soumises à la redevance spéciale des déchets non ménagers
6. Rivières : désignation d'un suppléant au Syndicat d'études du Contrat des Rivières des Usse (SMECRU) : M. Mermin
7. Scolaire : convention Vitam'Parc / Education Nationale pour natation : avenant n° 1, pas de coût supplémentaire
8. Transport Public : décision sur la poursuite de l'expérimentation PROXIGEM et proposition d'avenant : le montant annuel du service devrait s'élever à 132 142 € contre 121 164 € actuellement.

JM. Thénard, Vice-Président excuse B. Gaud pour son absence et lui souhaite, au nom de l'Assemblée, un prompt rétablissement. Il donne la parole à M. Burrin, Vice-Présidente du Social pour la présentation.

I/ Présentation sur la Petite Enfance

M. Burrin rappelle que cet exposé fait référence à l'année 2009. Après avoir expliqué les différents modes de garde, C. Legrand intervient pour présenter l'équipe du Relais Assistants Maternels et rappelle le rôle et les activités du RAM.

M. Burrin reprend la parole et présente toutes les structures du canton en précisant le lieu, les horaires, la capacité et l'effectif en personnel. Elle expose également un tableau de comparaison entre la population des communes adhérentes à chaque structure, le nombre de places et d'enfants accueillis ainsi que les effectifs temps plein (ETP) en personnel.

Le dernier point de cette présentation concerne les données financières : emprunts contractés, prix de revient par heure avec une comparaison au niveau national, dépenses de fonctionnement et aide apportée par la CAF.

Débat / Précisions :

- M. Favre rappelle qu'il est important pour les communes de favoriser l'accueil chez les Assistant(e)s Maternel(le)s (AM) : coût moindre pour les collectivités, plus d'enfants gardés.

- JM. Thénard précise que les crèches ont des tarifs sociaux alors que les AM ont des tarifs horaires libres.

- A. Borgognon demande une réflexion sur l'aide apportée par la CAF qui diminue et de ce fait augmente la participation des communes.

- C. Raclet et I. Filoche confirment que des discussions ont lieu avec la CAF et qu'une partie des aides a pu ainsi être réévaluée.

- M. Burrin alerte sur le fait qu'il n'existe pas d'équipe technique pour l'entretien des bâtiments.

- A. Vielliard interpelle les conseillers communautaires sur le projet de territoire : le coût de la vie sur le canton oblige les deux parents à travailler et implique une plus grande capacité d'accueil dans les structures : est-ce la commune ou la CCG qui doit prendre en charge ces nouvelles structures ?

M. Burrin conclut en rappelant que les Syndicats ont une gestion lourde, essentiellement prise en charge par la volonté d'investissement des élus.

II/ Approbation des comptes rendus des Conseils Communautaires des 29 avril et 31 mai 2010

Aucune remarque n'ayant été formulée, les comptes rendus sont approuvés.

III/ Compte rendu des représentations

SIDEFAGE : RAS

SIMBAL : il reste deux personnes qui n'ont pas trouvé d'affectation, elles devront rejoindre la plus grande collectivité qui appartenait au syndicat. Mise en place du nouveau comité de pilotage du CODRA dans le cadre de l'ARC SM.

SIGETA : une étude du nouveau schéma d'accueil a eu lieu et la commune de Cruseilles a été proposée pour les grands groupes.

SMAG : un bilan des dernières années de ses zones d'activités a été fait, dont Archamps : un retour à l'automne sera effectué avec une volonté affichée du Conseil Général de s'investir dans l'économie.

Projet d'Agglo : un contrat de prestations de services doit être signé.

SMEDT : le modèle multimodal est mis en place, il a été testé, validé et reproduit les transports actuels du canton. Les premiers résultats seront donnés en octobre et ils devraient permettre de faire un état des besoins en matière d'infrastructures.

Données globales 2009 :
Nbre d'habitants : 30 947
Nbre de places : 166
Nbre d'enfants accueillis : 563
Nbre de dossiers non-retenus et/ou en attente : 175
ETP : 62.62
Personnel : 71 personnes

GLCT : RAS

IV/Approbation du compte rendu des travaux du Bureau

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé.

V/ Délibérations

1. Rapports sur le prix et la qualité des services assainissement, eau et déchets 2009

Les documents présentés en séance seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Genevois et disponibles en version papier sur demande. Les rapports complets seront transmis aux communes pour présentation aux conseils municipaux.

- Les membres du conseil communautaire prennent acte de la présentation des rapports 2009 sur le prix et la qualité des services publics assainissement, eau et déchets.

2. Maison de la Justice : convention de subventionnement

Par courrier du 12 mars 2010, Madame la Ministre de la Justice a informé de l'ouverture d'une Maison de Justice et du Droit (MJD) à St Julien. Cet établissement judiciaire a pour missions : un accès au droit avec une information juridique, gratuite et anonyme, une aide aux victimes, des permanences diverses (notaires, avocats, HALDE -Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité-...); une aide à la résolution des litiges, avec le conciliateur de Justice et le délégué du Médiateur de la République ; une présence judiciaire de proximité avec des permanences assurées par le délégué du Procureur de la République et des permanences du service pénitentiaire d'insertion et de probation ; un accès informatique direct avec le greffe du Tribunal de Thonon, grâce au point contact visio-justice.

Par délibération du 31 mai 2010, le Conseil Communautaire a décidé de l'acquisition du rez-de-chaussée du Galien pour installer, entre autres, la Maison de la Justice et du Droit. Cette structure nécessite des locaux d'une superficie de 150 m² environ.

Le Ministère de la Justice et des Libertés accepte de financer, en partie, les aménagements intérieurs, sous réserve de la signature d'une convention. Ces derniers sont évalués à 96 260 € HT. Une subvention de 77 008 € pourrait être accordée soit 80 % du montant.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent les termes de la convention avec le Ministère de la Justice et des Libertés pour une subvention à hauteur de 80 % de la dépense prévisionnelle déterminée à ce jour.

ADOpte avec 1 opposition (M. Vielliard)

3. Marché assainissement Agglo du Vuache : lot 3 tranche 1

La Communauté de Communes du Genevois a lancé en 2006 le projet d'assainissement de l'agglomération du Vuache, en décidant de réaliser une station d'épuration, dite "station d'épuration du Vuache" permettant le traitement des effluents des communes de Chevrier, Dingy en Vuache, Valleiry et Vulbens.

Le bureau d'études Bonnard & Gardel a été retenu en juin 2007 pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre pour la construction de la STEP et du collecteur de rejet (Lots 1 et 2).

Concernant les réseaux d'amenée, pour raccorder les réseaux existants de Valleiry à ceux des communes du Vuache et à la nouvelle STEP, c'est le groupement Hydrétudes / Profils Etudes qui a été retenu en octobre 2007. Il s'agit des travaux de pose des collecteurs (Lot 3) et de la réalisation de deux postes de refoulement (Lot 4).

Les travaux de pose des collecteurs de transfert entre les STEP existantes et la nouvelle STEP du Vuache (Lot 3) ont été scindés en 2 tranches, la tranche 1 correspondant à la partie gravitaire du projet.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 08 avril 2010 au JOUE et au BOAMP et mis en ligne sur le profil d'acheteur de la CCG, pour un marché selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

La date limite de réception des offres était fixée au 31 mai 2010 à 12h00. Neuf offres ont été enregistrées dans les délais.

La commission d'appel d'offres, convoquée pour le 03 juin à 14 h00, a procédé à l'ouverture des plis et en a enregistré le contenu. Elle a retenu les candidatures des entreprises ou groupements suivants : BIANCO, FAMY, MITHIEUX/GIROUD GARAMPOND, RANNARD/DUCLOS, BORTOLUZZI/SASSI, SOGEA, BESSON/MEGEVAND/RAMPA, SOCCO/ST et PERRON.

La commission d'appel d'offres a alors demandé au maître d'œuvre de vérifier les offres dans le détail et d'en faire l'analyse, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation.

Convoquée à nouveau pour le 23 juin 2010 à 16h30, elle a pris connaissance des résultats et a établi un classement des offres. Elle a défini l'offre variante du groupement d'entreprises SOCCO/ST comme étant économiquement la plus avantageuse, avec un montant total du marché s'élevant à 758 373,74 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du choix de la commission d'appel d'offres qui a retenu le groupement d'entreprises SOCCO/ST, pour son offre s'élevant à 758 373,74 € HT.

ADOPTE à l'unanimité

4. Marché assainissement : réseaux secteurs Joira/Vegnollet à Chênex

La Communauté de Communes du Genevois a lancé le projet d'extension du réseau d'assainissement de Chênex, notamment sur les secteurs du Chef-lieu, Vegnollet (tranche ferme) et Joira (tranche conditionnelle).

Suite à une consultation, la CCG a retenu en avril 2006 le bureau HYDRETTUDES pour réaliser la maîtrise d'œuvre complète de l'extension du réseau d'assainissement.

Le bureau a finalisé le projet et un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication le 11 mai 2010 au BOAMP, pour un marché en procédure adaptée.

La date limite de réception des offres était fixée au 07 juin 2010 à 14h00.

Huit offres ont été enregistrées dans les délais :

- entreprises RANNARD Frères, SASSI, SOGEA, GIROUD GARAMPON et BENEDETTI SAS,

- groupements FAMY/VUACHE BTP, MEGEVAND/BESSON SAS/RAMPA TP et BORTOLUZZI/DESGEORGES.

Il a été procédé à l'ouverture des plis contenant les offres. Le bureau HYDRETTUDES a été chargé de procéder à une analyse approfondie des offres.

Suite à cette première analyse, le pouvoir adjudicateur a souhaité solliciter les 3 candidats les mieux classés afin d'optimiser leur offre d'un point de vue technique et financier.

Les précisions demandées ont été adressées pour le mardi 22 juin 2010 à la CCG et une nouvelle analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre.

La commission achat, dûment convoquée pour le mercredi 23 juin 2010 à 17h00, a pris connaissance des résultats.

Elle propose de retenir l'offre de l'entreprise RANNARD FRERES, comme étant économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 457 506,86 € HT concernant la solution de base, tranche ferme et tranche conditionnelle.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent d'attribuer le marché, relatif aux travaux de réseaux d'eaux usées - secteurs Joira et Vegnollet sur la commune de CHENEX, à l'entreprise RANNARD FRERES, pour un montant de 457 506,86 € HT.

ADOPTE à l'unanimité

5. Déchets : exonération de la TEOM pour les entreprises soumises à la redevance spéciale des déchets non ménagers

La délibération du 23 Juin 1997 concerne la mise en place de la redevance spéciale des déchets non ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette redevance est obligatoire depuis le 1^{er} Juillet 1993, conformément à l'article 2 de la loi du 13 Juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, et a été instituée sur le Canton pour répartir la charge fiscale des déchets et permettre une plus grande équité entre les contribuables.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent d'exonérer de la TEOM les locaux commerciaux et artisanaux selon la liste jointe en annexe.

ADOpte à l'unanimité

6. Rivières : désignation d'un suppléant au Syndicat d'études du Contrat des Rivières des Ussets (SMECRU)

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 24 avril 2006 autorisant le transfert de compétence "contrat de rivières" de la CCG et son adhésion au Syndicat mixte d'étude du Contrat de Rivière des Ussets sur le territoire du bassin versant des Ussets, toutes les communes de la CCG avaient été consultées et avaient donné leur accord.

Suite au renouvellement des membres du Conseil Communautaire, il avait été procédé à l'élection des représentants de la CCG à ce syndicat en avril 2008 :

- membre titulaire : Bernard JOUVENOZ
- membre suppléante : Sylvie BAGUET.

Madame BAGUET ne siégeant plus au Conseil Communautaire et ne pouvant par conséquent plus assurer cette mission, il est nécessaire de désigner un nouveau suppléant.

Est candidat : Monsieur Michel MERMIN.

Le Conseil Communautaire accepte de désigner en tant que membre suppléant, représentant la CCG au Syndicat mixte d'étude du Contrat de Rivière des Ussets :

- Monsieur Michel MERMIN.

ADOpte à l'unanimité

7. Scolaire : convention Vitam'Parc/Education Nationale pour natation : avenant n° 1

La Communauté de Communes a signé le 15 juin 2010 une convention avec l'Education Nationale et la Société Migros-Loisirs SARL afin de permettre aux élèves de cycle 2 (grande section maternelle, cours préparatoire et CE1) de bénéficier de cours de natation au centre nautique Vitam'Parc pour les années scolaires 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013.

L'annexe 1 de la convention prévoit que l'accueil des classes le jeudi matin pendant les créneaux horaires suivants : 8h50-9h30, 9h35-10h15 et 10h20-11h. Il y a quatre périodes de huit semaines dans l'année.

Suite aux demandes formulées par les écoles pour l'année 2010/2011, les créneaux prévus le jeudi matin s'avèrent insuffisants.

Il a été convenu avec l'Education Nationale et la Société Migros-Loisirs SARL que pour l'année scolaire 2010/2011, des séances supplémentaires auront lieu pendant une période de huit semaines le mardi matin, pendant les deux premiers créneaux horaires, soit 8h50-9h30 et 9h35-10h15.

Ces séances n'occasionneront pas de frais supplémentaires par rapport au forfait annuel payé par la Communauté de Communes à la Société Migros-Loisirs SARL.

Il convient donc de passer un avenant pour prendre en compte cette modification.

En conséquence, les membres du Conseil Communautaire acceptent les termes de l'avenant n° 1 à la convention entre l'Education Nationale, la Société Migros Loisirs et la CCG concernant la pratique de la natation des scolaires.

ADOpte à l'unanimité

8. Transport public : décision sur la poursuite de l'expérimentation PROXIGEM et proposition d'avenant

En septembre 2010, la première phase d'expérimentation du service PROXIGEM arrivera à échéance et il convient de se positionner sur la reconduction ou non de l'expérimentation, et le cas échéant, sur les conditions de cette reconduction. Suite au bilan (suivi mensuel et enquête de satisfaction) de la première phase d'expérimentation, il est proposé de : reconduire le service TAD pour une durée de 18 mois (seconde phase d'expérimentation), comme prévu dans le marché, le Département ayant donné son accord ; d'en définir les conditions par avenant, plusieurs options étant envisagées ; de limiter les déplacements scolaires, en fixant des créneaux éloignés des horaires scolaires et obligeant au groupage des

voyageurs ; de prévoir une hausse tarifaire du titre de transport de 1 €, dont la décision d'application sera prise ultérieurement.

Les différentes options possibles, et après débat, la reconduction au 1^{er} septembre 2010 est proposée dans les conditions suivantes :

Prise en compte des moyens mis en œuvre par Gembus

> Constat : Les moyens prévus pour assurer le service étaient : 2 conducteurs et 2 véhicules pour un objectif de 4 500 voyages / an. Compte tenu de l'évolution constante du nombre de voyages (jusqu'à 950 voyageurs au mois de mars 2010 au lieu des 375 prévus initialement), le service fonctionne actuellement avec en supplément : 0,5 conducteur et 1 véhicule.

> Objectif : Prendre en compte cette évolution pour maintenir le niveau de service actuel.

> Conséquence : La prise en compte de ces moyens supplémentaires représenterait une plus-value de : + 19 645 €/an pour permettre de répondre à la demande (soit environ 10 000 courses/an maximum).

Interruption du service entre 12h00 et 13h00

> Constat : seulement 5 % des utilisateurs se déplacent entre 12h00 et 13h00.

> Objectif : Une progression du taux de groupage avant 12h00 et en début d'après midi.

> Conséquence : Une baisse des coûts estimée à – 8 667 € / an.

Il est proposé de se positionner en faveur de cet avenant permettant la reconduction du service, le maintien de sa qualité et la limitation du nombre de courses. Ainsi, le montant annuel du service devrait s'élever à 132 142 € contre 121 164 € actuellement.

L'assemblée approuve l'avenant n° 4, dans les conditions fixées ci-dessus, pour une reconduction à partir du 1^{er} septembre 2010 pour une période de 18 mois.

ADOPTE à l'unanimité

VI/ Divers

F. Python, Vice-Président remercie P. Excoffier pour son travail et lui souhaite une excellente retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Christine Duffau le 29 juillet 2010

Vu par le Vice-Président